

**VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > MANIFESTATIONS ET COLLOQUES**

"Les dix ans de l'AJDE, un an après", colloque organisé par l'AJDE et le CDA

**LE 15 OCTOBRE 2021**

**Manufacture des Tabacs  
Open Space Bâtiment Q, 2eme étage, à 8h45**

Ce colloque organisé par l'Association des juristes de la défaillance économique (AJDE) et le Centre de droit des affaires de l'université de Toulouse Capitole vise à faire le bilan de 10 ans de droit des entreprises en difficulté et à envisager ses perspectives d'évolution.



L'AJDE a pour objet la promotion de recherches et travaux portant sur la prévention et le traitement de la défaillance économique des entreprises et des particuliers tant en droit interne qu'en droits étrangers. Au sein du Centre de droit des affaires de l'Université de Toulouse Capitole, le [CREDIF](#) organise chaque année, au mois d'octobre, en partenariat avec l'AJDE, un colloque sur un thème lié à l'actualité du traitement de la défaillance des entreprises.

L'AJDE a franchi ses dix premières années en 2020, mais l'épidémie de Covid nous a empêchés de marquer cet anniversaire... D'où, un an après, la reprise du projet envisagé : jeter un regard sur les évolutions de la décennie écoulée, aussi bien législatives que jurisprudentielles et se projeter sur les tendances futures, le tout dans une perspective interne, mais également européenne.... Au cours de cette journée, seront abordées par des universitaires et des professionnels les principales questions animant le droit des entreprises en difficulté : l'anticipation de la défaillance et son règlement amiable, la limitation du risque entrepreneurial, le rebond du débiteur, la situation des associés, des créanciers et des salariés et les responsabilités des dirigeants. Ces échanges permettront aussi de mesurer l'incidence de la transposition éventuelle de la directive du 20 juin 2019 et des mesures provisoires adoptées pour lutter contre la pandémie de Covid 19.